11ème année. Sorel, (P.-Q.,) Mardi soir 23 Juin 1868. Numéro 82.

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur. | Publié dans les Intérêts du District de Richelieu. | JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur

Vente par le Shérif.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire afin de charge*, ou autre opposition à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure, District du Richelieu.

Sorel, à savoir : No. 4906. } ETIENNE COURNOYER cultivateur de la paroisse de St. Pierre de Sorel, district de Richelieu, demandeur ; contre PIERRE PLANTE et Maxime Plante, tous deux cultivateurs de la paroisse de St. Pierre de Sorel, dit district, défendeurs, et A Germain, écuier, avocat, demandeur par distraction de frais, savoir, comme appartenant aux dits défendeurs :

Un certain terrain situé en la paroisse de St. Pierre de Sorel, au sud de la Première Rivière du Pot au Beurre, contenant un arpent et demi de front sur environ quarante arpents de profondeur, tenant devant au sud de la dite première rivière du Pot au Beurre, en profondeur à Pierre Cournoyer et autres ; d'un côté au sud-ouest aux héritiers mineurs de Joseph Gouin, et d'autre côté au nord-est à Pierre Plante, fils de Joseph—avec une maison en bois et autre bâtisses y érigées : à distraire un morceau ou lopin de terre d'environ huit arpents en superficie et qui est renfermé dans les limites suivantes : tenant devant à la rive sud de la dite première rivière du Pot au Beurre ; en profondeur au chemin de la dite concession de la première rivière du Pot au Beurre ; d'un côté à Joseph Gouin et d'autre côté à Pierre Plante, appartenant à Olivier Caplette ; les bâtisses érigées sur le lot de Olivier Caplette, en dernier lieu décrit, devant être vendues avec la terre susdécrite.

Pour être vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de Saint Pierre de Sorel le SEPTIÈME jour du mois de JUILLET, prochain à dix heures de l'avant midi. Le dit Bref rapportable le quinzième jour de Juillet prochain.

M. MATHIEU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 19 Juin 1868.

Sheriff's Sale.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all Oppositions to withdraw, to annul, to secure charges, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previously to the fifteen days next preceding the day of sale ; Oppositions for payment may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel to wit : No. 4906 } ETIENNE COURNOYER, yeoman, of the parish of St. Pierre de Sorel, district of Richelieu, plaintiff ; against PIERRE PLANTE and Maxime Plante, both yeomen of the Parish of St. Pierre de Sorel, said district, defendants, and A. Germain, Esquire, Advocate, plaintiff *par distraction de frais*, to wit : As belonging to the said defendant :

A certain ground situate in the parish of St. Pierre de Sorel, to the south of the first river of Pot au Beurre, containing one arpent and a half in front by about forty arpents in depth, joining in front to the south of the said river of Pot au Beurre, in rear to Pierre Cournoyer and others, on one side towards the south-west to the minor heirs of Joseph Gouin, and on the other side towards the north-east to Pierre Plante, son of Joseph—with a wooden house and other buildings thereon erected ; to be enclosed within the following limits : joining in front to the south shore of the said first river of Pot au Beurre, in rear to the road of the said concession of the first river of Pot au Beurre, on one side to Joseph Gouin, and on the other side to Pierre Plante ; excepted a piece or parcel of land of about eight arpents in superficies, as belonging to Olivier Caplette ; the buildings erected on the lot of Olivier Caplette, lastly described, to be sold with the land above described.

To be sold at the church door of the parish of St. Pierre de Sorel, on the SEVENTH day of JULY next at ten o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of July next.

M. MATHIEU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 19 June 1868.

AVIS IMPORTANT !

GRANDE REDUCTION

Bon Marché.

Le Soussigné étant sur le point d'abandonner son commerce, offre

Son Stock en Vente

A UNE

Réduction au-dessous du prix coutant,

IL VENDRA en DÉTAIL ou par GROS LOTS. Les Marchands de campagne y trouveront un grand avantage !

—ooo—

Vente sans Réserve.

EN même temps, le Soussigné avertit tous ses Débiteurs d'avoir à le payer sans aucun délai.

J. D. H. L'ECUYER.

Sorel, 30 Mai 1868.—1 m.

Aux Cultivateurs.

FABRICATION DU FROMAGE.

Je devrais, comme pour la préparation du beurre, commencer par parler des locaux, des ustensiles, etc., nécessaires à la préparation du fromage. Mais non-seulement cela est d'une importance plus grande pour la préparation du beurre, mais on verra encore qu'ils doivent être différents pour les diverses sortes de fromages, qu'on ne peut pas donner de règles générales, et qu'on doit se réserver d'indiquer ce qui a rapport à cela en parlant du procédé spécial exigé pour chaque variété. Pour tel fromage qui doit se faire avec du lait à un degré de chaleur assez fort, il faut une chaudière à fromage ; pour un autre qui se fait avec le lait à la chaleur naturelle il n'en faut pas ; celui-ci exige une presse qui puisse exercer une très-forte compression ; un autre ne demande qu'un poids modéré, pour un troisième il ne faut aucune pression : cet autre exige une véritable cave à fromage à peu près comme la cave à lait ou à beurre que j'ai décrite, mais avec des étagères pour y placer les fromages terminés ; telle autre sorte ne doit point être mise en cave, mais être conservée dans des places chaudes, etc.

Le moyen le plus employé dans la fabrication du fromage, pour faire coaguler et séparer le caséum du lait frais, est ce qu'on nomme la présure.

Dans la fabrication du fromage en grand, il est important que le fromage ne conserve rien du petit-lait, car, si cela a lieu, le fromage ne prend pas la consistance convenable, il perd en bonté et en valeur. La présure animale se distingue de tous les moyens de coagulation en ce qu'elle sépare de la manière la plus pure les parties caséeuses, sans avoir d'effet sur le petit-lait.

La préparation de la présure n'a pas lieu d'une manière générale ; presque chaque personne qui s'occupe de la préparation du fromage croit posséder un secret pour cette préparation, comme cela arrive pour d'autres objets de fabrication, par exemple la brasserie ; mais, en somme, cela revient au même, et on peut préparer toutes les espèces de fromage avec la simple présure suisse, pourvu qu'elle soit bien conservée ; la condition principale est toujours que celui qui emploie la présure, n'importe sa préparation, la connaisse ainsi que ses effets, et sache, d'après cela, comment et en quelle quantité il doit s'en servir. Ici c'est une affaire de pure pratique ; on ne peut établir de règles générales. Mais, une fois que l'on connaît la quantité spéciale de la présure la plus convenable pour la préparation d'une espèce de fromage, on doit chercher à la maintenir ; car trop de présure rend le fromage friable, amer et venteux ; si, au contraire, on en emploie trop peu, la séparation du caséum ne se fait pas suffisamment.

Le principe essentiel et actif de la présure consiste toujours dans le suc du 4ème estomac, nommé caillette, d'un veau bien portant. Les laitiers suisses choisissent les estomacs de veaux de deux à quatre semaines qui n'ont été nourris principalement que de lait. Le contenu de l'estomac est vidé, mais on ne lave pas l'estomac, on le sèche à une chaleur modérée, par exemple dans la fumée au-dessus des chaudières à fromage, et après on peut le conserver pendant des années. Quelques jours avant de s'en servir, on découpe la caillette, on ajoute un peu de sel ; le liquide qu'on obtient ainsi est la présure. On doit veiller principalement à ce que la présure n'ait pas un goût mauvais, putride, qui se communique facilement au fromage. La plupart des modifications dans la préparation de la présure se rapportent à cela. Le suisse y remédie en faisant souvent de la présure fraîche, et en séparant, quelques jours après la préparation, le liquide de la présure.

DU RUCHER.

Dans les pays de bois et de landes, les ruches ne demandent d'autres soins que ceux de propreté et d'entretien. Mais, dans les contrées à culture variées, surtout si le temps est doux, la reine fait sa ponte et les abeilles augmentent en masse ; les fleurs qui commencent à couvrir les champs donnent déjà de la nourriture ; mais la quantité obtenue cessera d'être suffisante dès que le temps deviendra mauvais, et il faut avoir soin de fournir du miel aux ruches.

On rehaussera les ruches anciennes pour donner de la place à l'accroissement de la population ; les ruches mortes seront bien nettoyées et même frottées avec des plantes aromatiques ; les parties moisies des gâteaux seront retranchées. Il faut qu'elles puissent devenir l'asile des nouveaux essaims, dès qu'il s'en formera.

MOYENS DE RECONNAITRE SI LES ŒUFS SONT FRAIS.

Les œufs sont un aliment très-sain, très-substantiel ; mais ils ne possèdent ces qualités que lorsqu'ils sont frais. Il y a une foule de procédés pour conserver les œufs pendant un temps plus ou moins long, sans qu'ils cessent d'être frais. On les enfouit dans la cendre, dans la sciure de bois, ou bien on les plonge dans la cire fondue, de manière à ce que la coquille soit couverte de cette substance et ne puisse subir les atteintes de l'air.

Tout cela est bon ; mais qui nous dira si les œufs que nous achetons sont frais ou non ? Quelle est la différence extérieure d'un œuf pondu depuis une heure à un œuf pondu depuis un an ? Là est le problème non résolu jusqu'à ce soir, et que nous allons essayer de résoudre.

Nous remarquerons d'abord qu'un œuf frais est toujours plein, et que la coquille de l'œuf est très-poreuse, d'où nous tirerons cette conséquence qu'avec le temps une partie du contenu doit s'évaporer par les pores du contenant, et être remplacée par une petite partie de l'air qui environne et presse la coquille dans tous les sens ; cet air se portera au gros bout de l'œuf, parce qu'il y trouvera une plus grande surface qu'à l'autre bout. Or, le liquide contenu dans l'œuf est meilleur conducteur de la chaleur que ne l'est l'air. Si donc l'œuf est frais, le gros bout sera plein de liquide, et l'on sentira une espèce de fraîcheur en posant ce gros bout dans le creux de la main, parce que le liquide de l'œuf s'emparera d'une partie de la chaleur de la main ; si, au contraire, l'œuf est vieux, l'air amassé dans le gros bout étant mauvais conducteur, n'attirera pas la chaleur de la main, et l'on ne ressentira pas de fraîcheur.—Il faut, il est vrai, un peu d'habitude et une certaine délicatesse de toucher pour ne point errer en usant de ce procédé, mais cela s'acquiert beaucoup plus promptement qu'on ne pourrait le croire, et nous avons vu des gens capables de trier ainsi des milliers d'œufs sans jamais commettre la moindre erreur, tandis que la méthode du mirage des œufs à la lumière ne donnait que de déplorables résultats.

Observations sur l'orthographe française,

PAR AMBROISE FIRMIN DIDOT.

On a calculé que, si on aliégeait l'orthographe de toutes les lettres inutiles qui la surchargent, et qui, soit au commencement, soit dans le corps des mots, ne figurent qu'à titre de souvenir étymologique sans faciliter autrement la prononciation, on arriverait à supprimer du Dictionnaire un tiers environ de caractères imprimés qui entrent dans sa confection. Par contre, l'écriture courante bénificierait de cette même économie du tiers de la main-d'œuvre ; et l'on a cru pouvoir, sur des données approximatives, évaluer à 275 millions par an le profit général que l'on réaliserait à l'aide de cette simplification.

Ajoutez à cela que la lecture, rendue infiniment plus facile, deviendrait accessible à tous et que ce point de vue moral si fécond en conséquences de toute espèce, joint aux considérations matérielles, constituerait un des progrès les plus étonnants par leur origine, mais aussi des plus précieux par leurs résultats, auquel il soit donné à une époque d'atteindre. Il suffirait pour cela de substituer aux *ch*, aux *th*, aux *ph*, qui encombrent notre vocabulaire, la consonne unique dont ils représentent la prononciation, et de réduire partout à l'unité les lettres qui se doublent, comme les *m*, les *n*, sans que cet emploi répété du même signe ait d'autre effet que de créer des doutes et des embarras dans la prononciation, et de rendre aux enfants et aux étrangers la tâche de la lecture et de l'écriture pénible et souvent inabordable. On écrirait ainsi *filosofe* au lieu de philosophe, *catolique* au lieu de catholique, *patroner* au lieu de patronner, *floter* au lieu de flotter, et ainsi de suite. Ces parasites exclus de la science orthographique, il y aurait encore à adopter un système régulier en ce qui concerne la syllabe *ti*, qu'on doit prononcer *ci*, comme dans *objection*, *notion*, et à revoir toutes les terminaisons en *ant* et en *ent* qui dans les mots *opulent* et *intendant* offrent arbitrairement l'*a* ou l'*e*. Ceci fait, il ne resterait plus qu'à distinguer par la forme extérieure du *g* les cas où cette consonne est dure comme dans *figure*, et ceux où elle est douce, comme dans *gageure*.

Tels sont les points principaux sur lesquels M. Ambroise Firmin Didot fait porter les observations qu'il adresse à l'Académie Française, et telles sont les conditions au prix desquelles on obtiendrait une propagation rapide en France des premiers éléments de l'enseignement primaire. Depuis Ramus jusqu'à M. Littré, par Ronsard, Corneille, Bossuet, Voltaire, Jouy, Domergue, etc., des plans de toute sorte ont été conçus et des expédients de toute nature ont été proposés. Mais l'unique préoccupation des réformateurs, le lien commun qui les rattache tous à la même tradition, c'est la nécessité qui leur apparaît de rendre l'écriture conforme à la prononciation, et de faire : 1o. que toute figure marque un son, et 2o. que tout soit marqué par une figure.

M. Ambroise Firmin Didot a retracé tout au long cette histoire de la réforme orthographique, et il a donné sur chacun de ces champions et sur leurs systèmes des détails explicatifs qui en font ressortir les qualités et les défauts. Il en a été de cette cause comme de toutes les autres : elle a eu ses enfants perdus, novateurs irréfléchis, qui compromettent par leur exagération le succès d'une entreprise. C'est ainsi qu'à côté des systèmes fort raisonnables de Volney et de Domergue, on rencontre la propagande effrénée de M. Marle, qui fit de 1827 à 1829 le désespoir des académiciens, et notamment du bon Andrieux. M. Marle annonçait ainsi sa doctrine :

"*Apel o Fransé, Réforme ortografique.*
"*Ne jugez qu'après avoir lu.*
"*Prix* : 60 *sentimes.*"

Il joua le tour à Andrieux, qui lui avait écrit, à titre d'encouragement, de traduire sa lettre en langage réformé : ce qui produisit le plus singulier effet, surtout sous la signature d'un "*mambre de l'Aqadémie fransése.*" Andrieux, recommandant à son fanatique correspondant la sagesse et la modération, avait vu se travestir ainsi sa phrase conciliatrice : "*Vou vou proposé de marché lanteman, é avec précosion, dan sete qarière asé dangereuse : s'é le moiin d'ariver ô but ; puissié-vou l'atindre.*" Cette façon de marcher avec précaution dans une voie dangereuse dégoûta les académiciens de se laisser guider par M. Marle. Aux mains d'un pareil homme, la réforme orthographique n'était plus qu'une succursale de l'argot de Vadé, une parodie de ces fameuses correspondances de troupier à bonne d'enfant, dont les cafés-concerts ont gardé la spécialité.

NAUFRAGE.

Nous lisons dans le *Mémorial des Pyrénées* :

"Une déplorable nouvelle est venue jeter la consternation dans notre ville et plus particulièrement parmi les membres de la colonie anglaise qui se trouvent encore à Pau.

"Il s'agit de la perte du bateau à vapeur la *Garonne*, parti de Bordeaux pour l'Angleterre, ayant à son bord 17 passagers qui avaient quitté Pau il y a huit jours seulement. Sur ce nombre, quinze personnes, maîtres anglais et domestiques anglaises, béarnaises et basques, ont péri.

"Voici les détails que nous avons pu recueillir de ce drame :

"*La Garonne* quitta Bordeaux allant à Liverpool jeudi, entre quatre et cinq heures du matin, et le lendemain soir, vers les 11 heures, elle s'approcha de la côte d'Angleterre. Le capitaine cherchait à découvrir un fanal nommé Longship-Light, mais il ne put le distinguer, probablement à cause de la brume. Il se trouvait à l'avant du bateau quand, prévoyant un danger, il donna ordre de rabattre la machine pour revenir en arrière, mais, par suite de la grande vitesse que parcourait *la Garonne* (près de 20 kiloms. à l'heure), cet ordre ne put être exécuté. C'est dans une obscurité profonde et par un temps brumeux que *la Garonne* alla heurter contre un rocher nommé Buck-Rocks, situé près de Lands'End, extrémité sud-ouest de l'Angleterre. Tout le monde accourut à l'instant sur le pont, la plupart des dames et des enfants en habillement de nuit. La mer pénétrait déjà dans le vaisseau, éteignait les feux de la machine, et les vagues menaçaient de tout engloutir. Il n'y avait plus dès lors un moment à perdre.

"On parvint à mettre plusieurs petits bateaux à la mer, et le plus grand essaya de recueillir les malheureux passagers sans pouvoir y réussir. Un instant plus tard, on vit à la mer M. Muir, tenant l'un de ses petits enfants entre les bras. On l'entendit crier : *Sauvez mon enfant !* mais une vague arracha au même instant l'enfant des bras de son père. Heureusement, une seconde vague les jeta près du bateau et on put saisir l'enfant par la jambe et atteindre également le père. Les marins du bateau criaient aux dames de se précipiter dans la mer. S'il y en a eu qui aient suivi ce conseil, il a été impossible de les sauver.

"Plus d'une fois, des vagues se dirigeant dans des directions opposées se sont rencontrées près de la poupe et ont rejailli dans l'air à une grande hauteur. C'était un spectacle navrant et terrible. Enfin, une énorme vague vint inonder le vaisseau et emporter tous ceux qui s'y trouvaient encore. Dès lors, un silence profond succéda aux cris des malheureux naufragés.

"Des marins, montés dans un autre bateau, se sont rapprochés de

la partie du vaisseau où se trouvait le capitaine Drew, pour le sauver, mais il refusa de quitter le bâtiment et les marins l'entendirent s'écrier : *Que Dieu ait pitié de nous.* !

"Cette scène épouvantable a duré vingt minutes, mais pendant une heure et demie encore les marins montés dans le petit bateau ont vu luire les lanternes de la malheureuse *Garonne*.

" Sera-t-il permis de rappeler ici la belle conduite des soldats anglais en pareille circonstance, il y a quelques années, près du Cap de Bonne-Espérance ? Calmes, immobiles et rangés en lignes sous les ordres de leurs officiers, en attendant leur tour de s'embarquer, ils regardaient tranquillement les femmes et les enfants que l'équipage sauvait les premiers, pendant que leur vaisseau sombrait et que la mer commençait déjà à les engloutir."

Le Patriotisme.

Le patriotisme est l'enthousiasme du sol qui nous vit naître ; et, partant de cette idée, nous disons : cet enthousiasme du pays doit s'exprimer d'une manière qui réponde à la grandeur d'un sentiment naturel à tout homme quelque peu sensible. Le patriotisme élève l'âme, ennoblit les notions du vrai et du beau, et groupe en phalanges serrées autour d'un même drapeau les habitants d'un sol commun. les peuples d'une même origine. Le patriotisme fait vibrer une nouvelle note, note sublime s'il en est, dans le sublime clavier des âmes : et cette note est le cri de la patrie, le chant de la nation, le TE DEUM de l'amour des aïeux. Le patriotisme est vivace comme la vie, et jamais il ne s'éteint dans le cœur de l'homme, parce que Dieu, en créant l'homme, a buriné en caractères indélébiles dans son cœur ce mot, grand comme lui : PATRIE.

Ce sentiment patriotique, lorsqu'il est satisfait, est, avec la Religion, enthousiasme de Dieu, un de ces baumes salutaires dont la vertu mystérieuse guérit toutes les blessures que les passions vulgaires ont faites à l'âme. Quand même toutes les cordes de l'âme vibreraient à se rompre sous les fortes atteintes du malheur et de l'infortune—si l'homme est un vrai et sincère patriote, la corde sublime, céleste, de l'enthousiasme patriotique rendra dans le silence de son être des accents si pathétiques, que la conscience du malheur s'évanouira dans son cœur pour faire place à une douce sérénité, et qu'il n'entendra plus que la céleste voix qui crie par tout son être : PATRIE ! PATRIE !

L'homme qui s'éloigne du foyer natal ressent avec plus de force encore toute la vérité de ce sentiment né avec lui. Quand sur le sol étranger la fortune viendrait lui sourire ; quand un prétendu bonheur viendrait tenter sa fidélité—jamais il ne pourra éloigner de ses oreilles le cri de douleur de la Patrie qui pleure son enfant ; toujours le souvenir enchanteur du pays flottera devant ses yeux ; et, pour peu que le feu sacré ait touché son âme, il s'écriera avec le poète :

Quand je vois l'étranger, je pleure mon pays.

Le vrai patriote est le barde sublime du pays, en ce qu'un frémissement de son âme, un tressaillement de son être au souvenir des aïeux, est le chant inarticulé de la patrie, lyrisme muet qui n'est pas le moins éloquent. Le patriote, c'est l'enfant fidèle à sa mère ; le patriotisme, c'est le SURSUM CORDA de la terre, comme la piété est le SURSUM CORDA du ciel.

Pour la Patrie, le patriote verse son sang et meurt pour sa défense, et ce sang devient pour elle une semence de braves.

La Patrie renie quelquefois son enfant, et, de même que le patriotisme satisfait est un baume pour le cœur, de même le patriotisme méconnu est le plus sanglant outrage lancé à la figure du fidèle enfant du sol—c'est alors que la corde de l'âme se brise, et qu'il en jaillit cette déchirante imprécation, brève comme un sanglot, solennelle comme un rugissement de lion blessé :

INGRATE PATRIE, TU N'AURAS PAS MES OS !

JEAN-BTE. BÉRARD.

CHRONIQUE D'YAMASKA.

Yamaska, ce 17 Juin 1868.

M. le Rédacteur,

Il vient de me passer une folie par la tête ; il m'en passe bien d'autres dont je ne fais pas mention : c'est d'entreprendre une toute petite chronique pour votre intéressante feuille, malgré mon peu d'aptitude pour ce genre de littérature.

Il faut être bien téméraire pour s'aventurer sur un pareil terrain, dans une place aussi pauvre en nouvelles que Yamaska. Aussi ai-je pris pour champ d'exploration tout le Comté.

Que dit-on, que fait-on dans le Comté d'Yamaska ? *Primo*, d'abord, on dit qu'il y a bien des maringouins, qu'il fait chaud, et, en conséquence, on flâne à qui mieux mieux, cueillant çà et là, tout en flânant, les nouvelles vraies et fausses, possibles et impossibles.

A St.-Michel, on nous apprend que maître Moë est sur les épines ; il ne dort ni ne mange, le pauvre enfant. Il ne fait que rêver à sa contestation d'élection. Cette maudite contestation, pour peu qu'elle dure, finira, j'en ai peur, par ravir notre cher député à nos tendres affections.

Méchant Provencher, vois de quel trouble tu es la cause !

***

A St.-François du Lac, on pense à bâtir un palais, les uns disent de justice, les autres d'injustice: laissons-les dire, car ce n'est pas là la question la plus ardue, il en est une autre bien plus épineuse, c'est celle d'avoir de l'argent.

Il nous faut cinq à six cents beaux louis brillants au soleil. Çà ne se trouve pas dans le pas d'un cheval. Quoi faire ? Allons-nous être obligés d'avoir recours à Baptiste ? je le pense bien. Mais Baptiste est près de ses pièces ; il n'aime pas la *tasque*. De plus, il est hargneux, le bonhomme, et, ce n'est pas toujours facile de lui faire délier les cordons de sa bourse.

Aura-t-il la galanterie de bâtir, coûte que coûte, une magnifique maison à madame la Justice, pour la protéger contre les intempéries de nos rigoureux hivers du septentrion ? je n'en sais rien de rien ; je n'oserais dire oui, je n'oserais dire non, c'est le secret du destin.

Mais, soit dit en passant, que Baptiste y regarde à deux fois, madame la Justice est bien fière, elle ne se mouche pas avec des quartiers de terrine, comme on dit vulgairement ; si l'on n'a pas le soin de la bâtir à son goût, la capricieuse ! elle pourra bien déserter la campagne pour la ville. Hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps où la justice siégeait sous un chêne ?...

***

A la Baie, on dit que l'on vit bien, c'est-à-dire que l'on prend son coup d'appétit, que l'on boit sa bière, mange son *roastbeaf* et contemple l'air de la campagne, en carrosse, traîné par un *span* magnifique, comme celui du baron Adélard, excepté la couleur.

Que dit-on de plus ?... on ne dit rien, mais on tire des plans, on fait des projets, on bâtit des châteaux en Espagne, à défaut de palais de justice. On se propose de fêter d'une manière splendide la St.-Jean-Baptiste, et l'on s'empresse de jouir des beaux jours de l'été, car la saison des fleurs passe vite.

JACOB.

Chronique de Berthier.

La pluie, le froid, le chaud, voilà autant de choses qui vous disent : ouvre ton parapluie, mets ton paletot ou va prendre un bain. C'est un malheur, si vous voulez, que l'on soit soumis aux changements subits et fréquents de température ; mais après tout nous avons un remède à cet état de chose et je viens de l'indiquer d'une manière sentencieuse.

***

Je ne nie pas que le parapluie soit bon, en temps d'orage, mais il y a un inconvénient à s'en servir : d'abord, si un vent violent vous fouette la figure en même temps que la pluie, il vous arrivera un malheur, si votre parapluie n'a pas pour couverture des feuilles de tôle, et pour manche une barre de fer. Trop faible pour résister aux efforts du serviteur d'Eole, vous entendrez gémir votre parapluie, les broches en craqueront, le manche pliera, et, si vous persistez à le tenir ouvert, vous aurez la douleur ou le plaisir de vous voir culbuter, le vent venant vous prendre en traître pour vous faire de ses mauvais tours. Alors, que faire en pareil cas ? voici, la recette est toute simple : le noble Gargantua, d'heureuse mémoire, issu de Grandgousier et de dame Gargamelle, avait coutume, lorsqu'il pleuvait, de se déshabiller complètement et d'aller se mettre à l'eau jusqu'au cou—car il lui fallait respirer—après avoir préalablement caché ses habits. Assurément, plus besoin n'est de parapluie maintenant ; tâchez de mettre en pratique cette louable coutume du héros de Rabelais, et vous verrez qu'à la fin de l'année vos recettes seront plus grandes que vos dépenses. C'est comme cela que Gargantua entendait l'économie domestique, et se gardait contre les orages.

***

Une personne qui manque une excursion de plaisir, à cause d'un orage violent survenu au moment de son départ, voit en cela un grand malheur ; une jeune fille, pour s'être exposée, légèrement vêtue, aux vapeurs humides d'une magnifique soirée d'été, attrapera un rhume et se dira : j'ai été imprudente ; c'est là un grand malheur pour elle ; un jeune garçon qui, au moment d'offrir son nom et sa main à quelque belle, voit ses espérances déçues, ajoutera, quand il sera revenu à la raison, que c'est un grand malheur, mais qu'après tout il doit se consoler. Voilà bien des malheurs présentés sous différentes formes : cependant il en est un pire que tous ceux que je viens d'énumérer : Tout dernièrement,—car je suis né pour le malheur,—je rencontre une de mes connaissances du laid sexe, par opposition au beau sexe, c'est-à-dire un jeune homme d'une quarantaine d'années révolues " en bonne et due forme (je viens de lire mon code civil) ; " il me presse d'aller me reposer avec lui, à l'ombre d'un orme touffu ; j'accède volontiers à la pressante invitation, mais du diable si j'aurais accédé, sachant ce qu'il en advint. Qu'il fait beau temps ! me dit-il. —Très-beau, lui répondis-je. — Il fait aussi bien chaud.—Très-chaud.—J'ai peur que nous n'ayons de la pluie—.Moi aussi. —Un orage amène ordinairement un changement de température — C'est vrai.—La pluie serait pourtant nécessaire. — Peut-être, ajoutai-je en bâillant longuement. Ah ! mes chères lectrices, mes chers lecteurs, vous bâillez, n'es-ce pas, à la lecture d'une telle conversation ? Si vous eussiez été à ma place, vous vous seriez démantibulé la mâchoire, comme cela m'est presque arrivé.

***

Le charmant Molière, dans une de ses comédies, dit d'une de ses héroïnes :

Le beau temps et la pluie, le froid et le chaud,
Sont des fonds qu'avec elle on épaise bientôt.

Ces deux vers sont applicables à mon vieux garçon, bachelier esquarante années.

Quant au froid, quant au chaud, il est toujours facile de se prémunir contre de tels ennemis, et, à propos de temps, de température, d'atmosphère, d'air, d'aër, de tout ce que vous voudrez, on dit souvent que de tout cela dépendent un grand nombre de maladies. Quoi qu'il en soit, il y a malades et maladies, et, les médecins ont beau faire, on meurt mieux que jamais. Il paraît que, sous ce rapport, la ville de Sorel est agréablement favorisée. Pourtant j'en suis étonné, après avoir vu ce que j'y ai vu il n'y a pas longtemps.

***

Cette ville possédait en son sein un médecin renommé, accompagné d'un individu qui appelait le susdit médecin " Monsieur le Professeur," avec un certain accent qui les faisait prendre pour des français. Il faisait plaisir de voir notre charlatan, au coin du marché de Sorel, criant à tue-tête que ses drogues étaient excellentes, suant sang et eau pour prouver aux bonnes gens qui l'entouraient qu'une de ses fioles guérissait mal de tête, mal d'oreilles, mal de dents, névralgie, toux, rhume, asthme, bronchites, affections de l'épine dorsale (il paraissait l'avoir pas mal affectée), irritation des yeux, mal de gorge, coupures, meurtrissures, brûlures même, entorces, gerçures des mains des pieds, des...etc... j'allais ajouter que le contenu de cette fiole pouvait aussi guérir de la folie, mais cela est impossible et pour cause, car le propriétaire, grand chimiste, a fait l'analyse de son remède, et en a tiré de l'ellébore juste ce qui lui en fallait pour se guérir lui-même d'une affection chronique du cerveau.

***

Si vous possédez encore au milieu de vous ce fameux médecin, Messieurs les Sorelois et Messieurs les Médecins, je vous prie de l'envoyer à Anticyre : c'est là qu'il trouvera une complète guérison. Quant à moi, lorsque je le vis, je lui demandai s'il avait acheté un mouton de Dindeneault, fameux mouton dont le d..... guérissait de soixante-dix-huit maladies, d'après Panurge ! Ne m'ayant compris, il ne me répondit pas ; je n'en fus que plus content.

PSEUDO.

Association St.-Jean-Baptiste.

A une assemblée des citoyens de la Paroisse de St.-Gabriel de Brandon, dans le Comté de Berthier, tenue le 16 Juin courant, aux fins d'élire des officiers pour la fête de St.-Jean-Baptiste, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement.

M. O'Heir, Ecr., marchand, propose, secondé par B. Monday, Ecr., J.P., que J. O. Laurendeau, Ecr., M. D., soit nommé Président.

B. Monday, Ecr., propose, secondé par J. E. Charbonneau, Ecr., N. P., que J.-B. A. Bouvier, Ecr., marchand, soit nommé 1er Vice-Président.

J. E. Charbonneau, Ecr., propose, secondé par B. Monday, Ecr., que M. F. X. Beausoleil soit nommé 2me Vice-Président.

J.-B. A. Bouvier, Ecr., propose, secondé J. O. Hénault, Ecr., que S. J. Remington, Ecr., soit nommé Secrétaire.

M. F. X. Beausoleil propose, secondé par W. O'Heir, Ecr., que J. E. Charbonneau, Ecr., soit nommé Trésorier.

M. Anselme Mercil propose, secondé par M. F. X. Beausoleil, que J. Hamelin, Ecr., soit nommé Commissaire-Ordonnateur.

John Belmare, Ecr., marchand, propose, secondé par M. P. Galarneau, que MM. A. Morrison, Pierre Béliveau, A. Manseau et Anselme Mercil soient nommés Assistants-Commissaires-Ordonnateurs.

J. Hamelin, Ecr., propose, secondé par S. J. Remington, Ecr., que les personnes suivantes soient nommées membres du Comité de Régie : MM. Moïse Marion, Jérémie Desroches, Benjamin Desrochers, France Dubeau, Pierre Bibeau, Joseph Grandchamp, Dolphis Farly, James Champagne, Octave Lachance, Ulric Granger, Louis Pariseau, J.-Bte. Champagne, Sulpice Champagne, Francis Rondeau, Louis Hénault, Henri Thessier, Joseph Beausoleil, Thomas Mooni, Amable Sylvestre, Simon Aubin, Charles Gervais et Joseph Champagne.

J. O. LAURENDEAU,
Président.

S. J. REMINGTON,
Secrétaire.

LES EVENEMENTS DU CANADA

COMMERCE DU CANADA AVEC LA FRANCE.—ASSASSINAT DE M. MCGEE.

Mon cher Duval,

Vous m'avez prié de vous transmettre ce que je pourrais trouver d'intéressant dans les numéros que vous m'avez communiqués. Vous trouverez donc ci-joint un résumé de documents relatifs au commerce entre la France et le Canada, et qui, je crois, mérite l'attention de vos lecteurs.

Vous n'ignorez pas que les relations d'affaires entre la France et son ancienne colonie étaient devenues complètement nulles, à tel point qu'il s'écoulait quelquefois plusieurs années consécutives sans qu'on vît au Canada un seul navire français et réciproquement ; les marchandises expédiées de France pour le Nord-Amérique passaient par l'Angleterre, ou étaient chargées directement sur des navires anglais qui venaient régulièrement chaque année compléter leur cargaison dans les ports français.

Aujourd'hui cet état de choses tend à se modifier d'une manière notable ; le port de Québec a reçu en 1866—22 navires français venus directement de France et jaugeant 8,222 tonneaux ; et 21 navires en 1867 qui jaugeaient 7.523 tonneaux.

La valeur totale des marchandises importées de France s'est élevée, en 1866, à 94,480 dollars (465,000 frs.); en 1867, elle a été de 86,100 dollars (430,000 frs). Mais, en outre de ces marchandises, il en arrive encore une quantité d'autres par l'intermédiaire des négociants anglais et qui figurent au Canada comme venant d'Angleterre.

D'autre part, le port de Québec a expédié en France durant l'année 1866—23 navires, dont 16 anglais.

En 1867, il en a été expédié 10, dont 7 anglais.

Plusieurs de ces navires étaient des vaisseaux neufs, achetés ou commandés par des armateurs français ; une grande partie des marchandises exportées se compose de bois de construction.—La valeur totale des exportations, y compris les navires vendus, a été de 254,000 dollars (1,270,000 francs) en 1866 ; elle s'est élevée à 278,214 dollars (1,390,000 francs) en 1867.

Ce commencement de relations commerciales, déjà considérable et destiné sans aucun doute à s'accroître beaucoup, est le résultat des efforts de notre consulat établi à Québec depuis 15 à 18 ans. Nous devons particulièrement signaler ici les travaux si utiles et si intelligents de M. le baron de Gauldrée-Boileau, aujourd'hui consul à New-York, et qui fut le premier consul français à Québec. La haute considération qu'il conquit tout d'abord au Canada, les publications et correspondances qu'il a envoyées en Europe, les relations provoquées et soutenues avec constance entre la France et son ancienne colonie, ont exercé une influence décisive sur la renaissance du commerce entre les deux pays. C'est lui qui a éclairé les négociants de l'une et l'autre contrée, sur l'importance réelle de leurs intérêts communs, sur l'utilité d'arriver à des échanges directs, et sur le développement considérable que ces transactions pouvaient espérer ; il a démontré, non sans peine, le parti que le commerce pouvait tirer des affinités que la race, le caractère, la langue et les habitudes devaient établir nécessairement entre la métropole et la colonie ; le succès a couronné ses judicieux efforts, et son successeur, M. Gauthier, a puissamment contribué à développer l'œuvre entreprise par M. Gauldrée-Boileau.

Le *Canadien*, journal de Québec, en nous annonçant que M. Ross, constructeur de cette ville, venait de recevoir une commande de huit navires pour la France, rend pleine justice à l'habileté du gouvernement français et à l'activité de nos agents consulaires :

" Il est difficile de détourner la voie routinière du commerce ; et les relations directes qu'a eues, pendant si longtemps le Canada avec l'Angleterre, comme moyen de transit pour les marchandises françaises, ne peuvent se briser en un jour. Mais, grâce à la persévérance du consulat français, qui n'est établi à Québec que depuis quelques années seulement, et malgré les droits différentiels qui ont entravé ses efforts, les marchands canadiens commencent à renouer des relations commerciales et directes avec la France.

" Nous ne saurions nous-même trop attirer l'attention sur un commerce qui doit devenir d'un avantage immense pour nos marchands, nos constructeurs de vaisseaux, ainsi que tous les marchands et armateurs français.

" Nos marchands finiront par couper leurs bois à la convenance des acheteurs. Avec de la persévérance e un peu d'enchantement, notre ancienne mère-patrie, qui a tant eu soin de nos bois, comprendra mieux, elle aussi, que le Canada est un des meilleurs marchés avec lesquels elle puisse échanger ses produits. Les marchands français rencontreront au Canada une population parlant leur langue et toujours bien disposée à leur égard, surtout quand il s'agira d'établir des relations commerciales si avantageuses pour les uns et les autres. Il a pu se rencontrer déjà quelques difficultés et il devra s'en rencontrer plus tard, c'est le sort de toutes les grandes entreprises nouvelles ; mais nous avons tout lieu de croire que maintenant la voie est tracée. Le consulat français connaît parfaitement aujourd'hui notre commerce et les embarras qui peuvent se rencontrer ; il lui sera donc très-facile de savoir ce qu'il convient de faire."

A tous ces détails il convient de joindre une assez grosse nouvelle politique, celle de l'assassinat de M. McGee, un des ministres de la Confédération Canadienne.

M. McGee était irlandais et fixé au Canada depuis une vingtaine d'années environ ; bien qu'irlandais, il était fort opposé aux féniens, et dans plus d'une occasion s'était prononcé contre eux avec une extrême énergie. On paraît attribuer cet attentat à quelque fénien fanatique, et beaucoup de circonstances déjà recueillies paraissent légitimer cette présomption. M. McGee était tout à fait naturalisé et identifié avec le Canada, mais il était avant tout et par-dessus tout anglais, et, comme beaucoup de ses compatriotes, il s'est montré fréquemment imbu des préjugés les moins sympathiques et les moins justes à l'encontre des Canadiens-Français. La communauté de religion, de malheurs politiques, n'a jamais pu extirper, chez les enfants de la verte Erin, l'antipathie de race et de caractère qui les écarte des Français. Du reste, cette malheureuse victime des passions politiques était un homme doué de talents supérieurs, et particulièrement doté d'une éloquence humoristique qui rappelait celle d'O'Connell, dont il avait été le disciple et l'ami. La population tout entière du Canada a été profondément attristée de cette perte, sans distinction de race, de religion et de parti ; tout le monde s'est uni dans une solennelle protestation contre l'infâme guet-apens dont M. McGee est tombé victime, et les démonstrations les plus chaleureuses ont honoré la mémoire de cet homme qui, durant sa vie, avait honoré son pays d'adoption par ses travaux et ses talents.

Adieu, mon cher Duval ; aussitôt que j'aurai quelque chose d'intéressant à vous communiquer, je ne manquerai pas de le faire, et croyez-moi toujours, en attendant, votre tout dévoué,

E. RAMEAU.
(*L'Economiste Français.*)

Variétés.

☞*La Gazette* de Montréal qui est ordinairement bien informée avait annoncée positivement la résignation de MM. Ouimet et Archambault. Depuis, cette nouvelle a été péremptoirement contredite. Nous en sommes fort aise dans l'intérêt et pour l'honneur de notre gouvernement local.

☞*La St. Jean-Baptiste.*—Partout l'on se prépare à chômer avec éclat le 24 Juin. Même aux Etats-Unis, là où se trouve un groupe de nos compatriotes, la St. Jean-Baptiste sera célébrée avec une pompe inaccoutumée.

Nous espérons que nos compatriotes de Sorel ne feront pas exception aux autres villes et villages. Que chacun se rende demain matin à l'Hôtel-de-Ville, où doit se former la procession.

Ce jour-là, durant l'avant-midi au moins, nos marchands et nos hommes d'affaires Canadiens devraient fermer leurs magasins et places d'affaires, afin de prendre eux-mêmes part à la fête et de permettre à leurs employés de faire de même.

Nous n'insisterons pas d'avantage, mais nous espérons que tous les Canadiens de Sorel seront fidèles au rendez-vous indiqué.

Pour les détails de la fête, voir le programme que nous publions plus loin.

VIVE LA CANADIENNE !

☞Afin de permettre à nos employés de chômer le St. Jean-Baptiste, nous publions ce soir (mardi), au lieu de mercredi soir. Nos bureaux seront fermés demain.

☞A Monaco.

Depuis une heure, un jeune homme gandin perd avec une constance infatigable. Quand il en est à son dernier louis, il regarde le croupier avec un sourire.

—Où me conseillez-vous de le mettre ? lui demanda-t-il.... c'est le dernier.

—Si c'est le dernier, répond l'homme au râteau, je vous conseille de le mettre dans votre poche !

☞Ceci se passait au lendemain de février 1848, alors que l'effervescence des esprits était encore à son comble.

Un matin, un homme arrive place de la Bourse, tenant à la main une immense affiche rouge. On le suit, on l'entoure, et bientôt le rassemblement atteint des proportions phénoménales. Quelle surprise nouvelle leur ménage ce papier mystérieux ?

L'homme grimpe sur une borne, déploie son affiche avec une lenteur solennelle, et de ces mille poitrines sort un immense cri de désappointement, lorsqu'on lut en gros caractères :

Bon cidre de Normandie !

☞La petite scène que vous allez lire, photographiée d'après nature, toute simple qu'elle soit, mériterait de trouver place dans les *Discours de rien*, d'Henri Monnier, chef d'œuvre d'inanité :

La scène se passe chez la femme d'un banquier de L.... Les dames écoutent la lecture des œuvres de Balzac. La *Vendetta* fait les frais de la soirée.

Le titre est l'objet d'interprêtations diverses ; d'un commun accord on convient qu'il signifie.... la Vendéenne !....

Le récit s'engage ; la lecture arrive à cette phrase :

" Pour parvenir à cette retraite aussi sacrée qu'un harem, il fallait monter...."

—Un harem ?.... Qu'est-ce ? interrompit ingénument madame X....

—Un harem ? riposte la financière avec l'assurance que donne une instruction sans tache, mais, ma toute belle, un harem.... c'est un sabre !....

☞Si vous voulez juger des sentiments d'un individu, examinez son attitude en présence d'une femme ou d'un veillard. Le respect envers les femmes et envers les vieillards est la marque certaine

d'un esprit développé et d'un cœur bien placé.

☞Quand on voit quelqu'un s'élever peu à peu, on ne songe qu'à découvrir par quelle intrigue il est arrivé. N'y aurait-il pas bien plus de profit pour nous à reconnaître par quels mérites il a su conquérir les bonnes grâces du sort?

☞Le célibataire croit manger tout seul ce qu'il possède, ou ce qu'il gagne, et par conséquent s'assurer de plus larges jouissances. Il se trompe. Trop souvent il partage avec l'un ou avec l'autre des deux compagnons habituels du célibat: le désordre et l'inconduite. Donc... comme dans la chanson, marions-nous: mais marions-nous bien.

☞La récrimination est souvent plus blessante que l'incrimination; quand cette mauvaise habitude est entrée dans une maison, la paix en est bannie.

LA

ST. JEAN-BAPTISTE

PROGRAMME:

Les membres de la Société St. Jean-Baptiste et des Associations de Bienfaisance St. Michel, St. Pierre et St. Joseph, ainsi que les Elèves de l'Ecole des Frères et tous les citoyens, sont priés de se rendre sur la place du Marché à 8½ h. a.m., pour prendre l'ordre de la procession et se rendre à l'Église.

ORDRE DE LA PROCESSION.

Les élèves de la Doctrine Chrétienne avec insignes et bannière.
Association St.-Joseph,—insignes et bannière.
Association St.-Pierre,—insignes et bannière.
Association St.-Michel,—insignes et bannière.
Corps de musique, et les citoyens.
Association St.-Jean-Baptiste.
Les membres du comité, et les Présidents.

La procession défilera, en allant, par les rues King et George; en revenant, par les rues Georges, Elizabeth et Augusta, jusqu'à la place du marché, où la procession se dispersera.

A midi, il y aura réunion des membres de la St.-Jean-Baptiste sur le quai de la Compagnie du Richelieu. Un vapeur laissera le quai à midi précis, pour se rendre à l'Ile Ronde, lieu du pique-nique. A 7 heures et demie, il y aura de nouveau réunion à l'hôtel-de-ville, où quelques orateurs adresseront la parole à l'assemblée.

Par ordre.

CHS. DORION,
Sec. A. S.-J.-B. S.

Sorel, ce 22 juin 1868.

FÊTE ST. JEAN-BAPTISTE.

Association St. Pierre.

Les membres de cette Association sont priés de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, à 8½ h. a. m., demain (mercredi), pour prendre leurs rangs dans la procession St. Jean-Baptiste.

CHS. DORION, Président.

Sorel, 23 Juin 1868.

LECTEURS

Voyez et Lisez,

Roxton Falls, 28 sept, 1867.

MM. Devins & Bolton,

Messieurs.—Je fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-à-Vers végétales,

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup et j'aime à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'assai sont prêts à affirmer que vos pastilles sont infaillibles pour la guérisons des vers.

Votre, etc,

(Signé,) E. ST. JACQUES.

IL EST IMPORTANT POUR LES MALADES DE LIRE CECI.—A plus de treize cents des principaux propriétaires de journaux américains des paquets des *Pilules Sucrées de Bristol* ont été présentés, avec prières de faire connaître l'effet que pourrait avoir la médecine dans leurs familles ou sur leurs amis. D'innombrables certificats satisfaisants publiés en réponse nous faisons les extraits suivants. Mr. R. D. Croswell, du *Daily Times*, dit: "Une personne parente de l'écrivain de ces lignes, a été guérie par ces pilules de maux qui la faisaient souffrir depuis longtemps.' M. J.B.Goodwin, de la *Loraine Gazette*, annonce "qu'il a été promptement guéri d'une maladie chronique dans les entrailles, accompagnée d'une constipation douloureuse, par les échantillons de pilules reçus au mois d'Octobre dernier, et ne craint plus le retour de cette maladie." M. Joseph Edwards, de la *Tribune*, écrit: "J'étais un dyspeptique désespéré, mais deux fioles des *Pilules sucrées de Bristol* semblent avoir banni la maladie dont j'étais martyr depuis 20 ans." De tels témoignages sont conclusifs.

EXCESSIVEMENT IMPORTANT POUR TOUS CEUX QUI SOUFFRENT DE PLEURESIE.

Un estimable citoyen de Québec a volontairement adressé la lettre suivante à

M. W. E. BRUNET, Droguiste, etc.,
Rue du Pont, St. Roch, Québec:

C'est un grand plaisir pour moi de vous apprendre que j'ai été complètement guéri d'une très-grave PLEURESIE que j'avais négligée, et cela par le seul emploi de trois bouteilles de SALSEPAREILLE DE BRISTOL, que j'achetai dans votre établissement de la Rue Vatier.

Je suis, cher monsieur,
sincèrement à vous,
J. B. A. DORVAL,
Inspecteur de Bois.

LIVRES
POUR
DISTRIBUTION DE PRIX.

ON trouvera à la LIBRAIRIE de "La Gazette de Sorel" un assortiment considérable et varié de LIVRES PROPRES A ÊTRE DONNÉS EN PRIX, que l'on puisse trouver à Sorel.

Messieurs les Commissaires et Secrétaires-Trésoriers des Ecoles sont priés de nous rendre visite.

Sorel, Juin 1868—1m.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de

CHARLES CLÉMENT, Commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, FAILLI.

Les créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux Mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

G. I. BARTHE,
Syndic Officiel.

Sorel, 20 juin 1868.—qj.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

En l'affaire de

FRÉDÉRIC ST. LOUIS, Propriétaire de Bateaux-à-vapeur et Commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, tant personnellement que comme associé, FAILLI.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que le dit Failli a déposé, ce jour, à mon bureau, un acte de composition et de décharge de ses Créanciers, lequel sera sujet à objection et aux oppositions jusqu'à

Lundi, le vingt-sept Juillet prochain, inclusivement.

G. I. BARTHE.
Syndic Officiel.

Sorel, 19 juin 1868.—qj.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District de Richelieu.

Dans la Cour Supérieure.

En l'affaire de

FRÉDÉRIC ST. LOUIS, Propriétaire de Bateaux-à-vapeur et Commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, tant personnellement que comme associé, FAILLI.

Le soussigné a déposé un consentement de ses Créanciers à sa décharge, *et Samedi, le troisième jour d'Octobre prochain,* il s'adressera à aucun des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District de Richelieu, pour en obtenir une ratification.

FRÉDÉRIC ST. LOUIS.

Sorel, 23 juin 1868.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Dans l'affaire de

DAME JUSTINE PÉLISSIER, épouse séparée quant aux biens par sentence judiciaire, de Narcisse Parenteau, briquetier de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska, et ce dernier pour autoriser sa dite épouse, marchande publique, FAILLIE.

Les Créanciers du dit failli sont par les présentes notifiés de se réunir en assemblée à mon bureau, rue du Roi, en la ville de Sorel, District de Richelieu,

Mardi, le quatorzième jour du mois de Juillet prochain,

à DIX heures de l'avant-midi, à l'effet de donner des instructions au Syndic relativement à un jugement rendu à Montréal, au nom et en faveur de la dite faillie, dont le montant appartient à la succession de la faillie, et pour le règlement final des affaires de la dite succession.

G I. BARTHE,
Syndic Officiel.

Sorel, 20 juin 1868.—qj.

COMMIS DE BAR DEMANDE.

ON a besoin d'un commis de bar au ROYAL VICTORIA HOTEL. On exige de bonnes recommandations.

HUBERT PICHÉ,—Propriétaire.

Sorel, 22 Juin 1868.

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation, pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont, par les présentes, notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada,") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Cons. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise.

CAPITAL, — UN MILLION STERLING.

Investi en Canada, $500,000.

Bureau principal en Canada, MONTRÉAL.

A. DAVIDSON PARKER, *Directeur.*

Avantages des Assurances sur la Vie.

Pour donner un aperçu des avantages résultant d'une police d'assurance sur la vie avec participation aux profits, on peut voir, dans les livres de la branche Canadienne de la dite compagnie, les exemples suivants:

La police No. 5313 a été effectuée en octobre 1861 pour £1000. Les boni déclarés en faveur de l'assuré se montent à £82 10 0. Tout ce qu'a déboursé l'assuré est une somme de £112. L'assuré a donc reçu 75 pour cent de ce qu'il a déboursé.

Ainsi la police No. 4236, en 1859, pour £500, a profité de £61 7 6: il n'a été payé dans le même temps que £91 2-6 de prémiums, ce qui fait près de 70 par cent.

No. 4544, en 1860, pour £800. Profits, £88 ou près de 40 pour cent de £149 17 4, montant des prémiums payés par l'assuré.

OBJECTION RÉSOLUE!

Si la nécessité nous force ou que, pour toute autre cause, nous voulions discontinuer notre police, tout ce que nous aurons payé est perdu! Eh bien! non; si vous avez payé au moins trois ans, vous retirez en sus des boni qui ont pu être déclarés, dans l'intervalle, une somme qui représentera 40 pour cent des prémiums payés.

Ainsi, plus d'objection, plus d'arrière-pensée; mais un seul et unique but, l'assurance de votre vie à la Provinciale Ecossaise, dont votre serviteur,

S. LAPALME,
est agent pour Sorel.

10 juin 1868. 6iufps.

GRAND CONCERT!

DONNÉ

A SOREL.

VENDREDI,

Le 3 Juillet

PROCHAIN,

PAR

OSCAR MARTEL, Violoniste.

SALOMON MAZURETTE, Pianiste.

Assistés de MME. Z. BETTY, Cantatrice.

Sorel, 17 Juin 1868.

Chaux à Vendre.

200 BARRIQUES DE CHAUX de première qualité viennent d'être reçues de Terrebonne. Cette Chaux est garantie, tant pour sa blancheur que pour sa bonté. A vendre chez ONÉSIME BOUCHER, en face du Magasin de Turcotte, Lavallée & Cie.

ONÉSIME BOUCHER.

Sorel, 20 juin 1868.

REDUCTION DE PRIX.

HISTOIRE DES ABENAKIS

1 *Vol. de* 660 *Pages.*

PAR L'ABBE J. A. MAUREAULT.

Le prix de vente est réduit de $1.50 à $1. A vendre chez tous les Libraires du Canada et à la Librairie de *La Gazette de Sorel.*

7 Octobre 1867.

Demande.

On a besoin de deux filles de chambre au *Royal Victoria Hotel.*

HUBERT PICHÉ,
Propriétaire.

Sorel, 10 juin 1868.

SOUVENIR DE L'ŒUVRE DES

Zouaves Pontificaux

EN CANADA,

A vendre au Bureau de *La Gazette de Sorel.*

PRIX: —30 SOUS

Liniment du Vermont DE HENRY.

POUR LA GUÉRISON DE LA NEURALGIE, RHUMATISME, MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, COLIQUES, CHOLÉRA-MORBUS, DIARRHÉE, ET DE TOUTES LES DOULEURS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES.

LINIMENT DE HENRY

Nous désirons désabuser le public de l'idée populaire mais erronée que le Liniment n'est qu'une lotion. Il sert aussi bien comme remède intérieur qu'extérieur et des centaines de cas de colique, choléra morbus, diarrhée et autres désordres de l'estomac guéris par son usage, attestent sa grande valeur dans tous les cas. Il est composé avec beaucoup de soins et contient plus d'ingrédients dispendieux qu'aucune autre médecine du même genre.

PRIX SEULEMENT 25 CENTS.

"Je me suis servi du LINIMENT DE HENRY avec le meilleur résultat.

Juge SMITH.

"Votre LINIMENT DU VERMONT m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les membres et pour le bon effet duquel vous pouvez croire que je vous suis très reconnaissant.

T. QUESNEL."

"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LINIMENT.

W. GIBSON."

"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des boyaux et je ne me rappelle pas qu'il ait failli une seule fois d'opérer la guérison.

W. BALDWIN."

ELIXIR
Balsamique Végétal
du Révd. N. H. DOWNS.

GUÉRIT LA TOUX, LE RHUME, LE CROUP ET TOUTES LES MALADIES DE LA GORGE, DE LA POITRINE ET DES POUMONS.

L'ELIXIR DE N. H. DOWNS

La meilleure, la plus essayée, la plus sûre et la plus infaillible médecine qui existe contre la toux. Il a été la première médecine du peuple depuis plus de 32 ans. Il est le MÉDECIN DE FAMILLE de milliers de familles.

Ayez-le toujours en mains, car son usage fait à propos vous sauvera plus d'une douleur et plus d'une piastre.

Une maladie qui durait depuis trente ans enfin guérie:

Je certifie que ma femme a été pendant plus de trente ans affligée d'une toux assez gênante quelque fois pour produire la fièvre et la prostration. Après avoir à peu près tout essayé, un de mes amis m'engagea à essayer

L'Elixir Balsamique de Downs

et je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant sortir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement comme la meilleure médecine pour la toux qui ait jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE.

Duxbury, Vt., 21 mars 1868.

PROFITEZ DE L'OCCASION!!!

Votre Mémoire Vivra!

Si vous vous rendez à l'Etablissement de PHOTOGRAPHIE de

T. NETTLETON.

NO. 1 RUE DU ROI—SOREL.
VIS-À-VIS LE MARCHÉ.

C'EST le meilleur Etablissement, Entre Québec et Montréal, pour se procurer des PORTRAITS supérieurs. Et c'est le seul endroit dans les campagnes où votre portrait peut être pris suivant tous les goûts et de toute grandeur, depuis le plus petit jusqu'à la grandeur naturelle et aussi bien, sous tous les rapports, que dans les meilleurs établissements des grandes Cités, et au même prix. Des portraits de personnages distingués et de charmantes *vues* sont aussi en vente à son Etablissement.

T. NETTLETON,
Photographe—Sorel.

5 Décembre 1867—1an.

BROCHURE

Provencher-Boisclair

A Vendre.

Un volume de 350 pages, contenant le compte-rendu de ce procès. A la librairie de *La Gazette de Sorel*, et chez tous les libraires.

S'adresser à N. CASAUBON, Ecr., Bureau de *La Gazette*.—M. Casaubon est seul chargé du réglement de cette affaire.

Avec portraits..... $1.00
Sans portraits..... 0.80 cts.

Sorel, 9 avril 1868.

ENVOIS AMERICAINS-Escomptes

DÉPARTEMENT DES FINANCES

Douane, Québec, 6 mars 1865.

IL est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux Collecteurs des Douanes, au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or, tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci.—Ces avis doivent être publiés chaque samedi dans la Gazette du Canada.

R. S. M. BOUCHETTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,

Ottawa, 6 Juin 1868.

EN conformité à l'ordre susdit, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être maintenant de 28 par cent, lequel percentage de réduction sera continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis durant cette semaine.

R. S. M. BOUCHETTE.

Etablie en 1832.

LA

Salsepareille

DE

BRISTOL

En grande Bouteille d'une quarte.

Le Grand Purificateur du Sang

L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation gênée, les humeurs du corps rendues malsaines par les lourdes et grasses secrétions des mois d'hiver. Ce dôtersif, inoffensif quoique puissant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme

Boisson de Régime.

par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus enracinés de Scrofules ou Mal du Roi, de plaies cancéreuses, de Boutons, de Tumeurs, d'Abcès, d'Ulcères, et de toutes sortes d'Eruptions, Scorbieuses. C'est aussi un remède sûr et infaillible pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres, la Teigne, le Scorbut, la "Sylphilis ou Mal Vénétien," les Tumeurs et les Affections Mercurialiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Etourdissements, et toutes les Affections de la Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.

Garantie la plus puissante et la plus pure

Préparation de

VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS

qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède de sûr et infaillible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicié ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure.

Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉRALE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.

On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède à chaque tour de chaque bouteille.

DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co., Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités.

Sorel 1 Mai 1867.

DR. J. H. BELIVEAU

Vient d'ouvrir son bureau chez M. G. FORTIER, RUE AUGUSTA, près du Marché, SOREL.

Sorel, 15 mai 1868.

ODOUS KALLUNTERIOS

OU

L'EMBELLISSEUR DES DENTS

Cette agréable préparation pour les dents ne contient pas d'acide ou autres ingrédients délétères. Ne vous laissez pas effrayer par le nom. Demandez l'EMBELLISSEUR DES DENTS si vous ne pouvez prononcer le mot grec. Vous trouverez que

L'ODOUS

est la préparation la plus agréable comme pour les dents.

ESSAYEZ LE

POUR LES DENTS ET LES GENCIVES.

ODOUS

NETTOIE LES DENTS, BLANCHIT LES DENTS, DURCIT LES GENCIVES ET DONNE UNE BONNE ODEUR A LA RESPIRATION.

KALLUNTERIOS

Prix avec la Poudre 50 Cts. sans Poudre 25 Cents.

"Je regarde l'ODOUS KALLUNTERIOS comme une bonne préparation pour nettoyer et conserver les dents.

J. A. RAZIN, Dentiste."

"J'ai expérimenté et analysé avec soin l'ODOUS KALLUNTERIOS et j'ai trouvé qu'il ne contient rien de délétère pour les dents. C'est pour moi un plaisir de le recommander au public comme une excellente et sure préparation.

C. W. WEBB, Dentiste."

"Ayant examiné les ingrédients qui composent l'ODOUS KALLUNTERIOS, je le considère comme un bon article pour la conservation des dents et des gencives.

C. BREWSTER, Chirurgien-Dentiste."

Les préseutes médecines ci-dessus sont à vendre dans toutes les Pharmacies et les Magasins de Province du Haut et du Bas-Canada, et si aucun marchand désire renouveler son approvisionnement il n'a qu'à s'adresser aux propriétaires

BARNES, HEWARD & Co.
513 et 515, Rue St. Paul, M

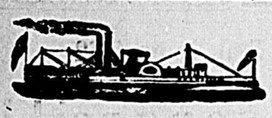

LA Compagnie du Richelieu.

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les Steamers de la COMPAGNIE DU RICHELIEU laissent leurs Quais respectifs, à Montréal, comme suit, savoir :

Vapeur *Québec*, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur *Montréal*, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur *Columbia*, capt. JOSEPH DUVAL, pour Trois-Rivières et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M., faisant aussi connexion avec le vapeur *Mouche-à-Feu*, à Sorel, pour Yamaska et les Ports intermédiaires.

Vapeur *Victoria*, Capt. CHARLES DAVELUY, pour Berthier, Sorel et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur *Chambly*, Capt. FRS. LAMOUREUX, pour Chambly et les Ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à 2 heures P. M.

Vapeur *Terrebonne*, Capt. L. H. ROY, pour Terrebonne, l'Assomption et les Ports intermédiaires, les Lundis, Mardis. Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à 3 heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

La Compagnie du Richelieu.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE

Montreal et Quebec.

Depuis MERCREDI, le 29 Avril dernier, les steamers *Québec* et *Montréal* laissent le Quai Richelieu, vis-à-vis la place Jacques-Cartier, Montréal, pour Québec, arrêtant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, comme suit, savoir :

Steamer *Québec*, Capt. J. B. Labelle, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à SEPT Heures P. M.

Steamer *Montréal*, Capt. Robert Nelson, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à SEPT Heures P. M.

PRIX DU PASSAGE.

Première Classe, souper et chambre inclus, $3.00
Seconde Classe, ... 1.00

Les Billets de passage seront vendus au Bureau, sur le Quai. Les cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 1 Mai 1868.

F O R G E.

Augustin Portelance.

RUE CHARLOTTE—SOREL

☞ Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier. ☜

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

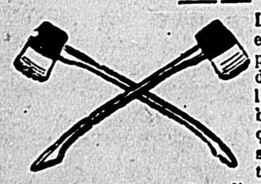

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, annonce que sa Forge est maintenant bien monté pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :

H A C H E S

de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc. et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général, tout espèce d'ouvrage de fer garantis de meilleure qualité possible.

Il se flatte de pouvoir mériter une large patronage public.

AUGUSTIN PORTELANCE

Sorel 16 Octobre 1862.—

Brasserie de Sorel,

Bière A endre.

On trouvera constamment à la brasserie de Sorel, maintenant en la possession du soussigné à titre de bail, une grande quantité de bière de première qualité, en tonnes ou en barils de 30-15-10-5 gallons et en bouteilles. Les familles de la ville de Sorel seront servies à domicile, suivant leurs désirs. Tous ordres de la campagne seront promptement servis. Le plus haut prix du marché sera payé pour l'orge.

MM. L. G. Authier et L. G. Guertin agissent comme mes agents, pour la vente de la bière et achats de grains.

J. B. L. PRÉCOURST.

Sorel, 17 Janvier 1868.—6m

W. LUNAN, BOULANGER

CONFISEUR ET EPICIER
EN GROS ET EN DETAIL
RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DU
MAGASIN ACHALANDÉ
Sorel 22 janvier 1862 —12 avril 59.

W. LUNAN, BAKER

CONFECTIONER & GROCER
WHOLE SALE & RETAIL.
KING STREET SOREL
Remember the Old Stand

Mode d'Eté.

Pour 1868.

Enseigne du MOUTON Noir,

Place du Marché Sorel.

A. BOUCHER, BARBER,

Sorel 13 Août 1862.

AVIS.

☞ *Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. $2 seulement, payables d'avance sinon $2.50.*

FONDÉE EN 1812.

Compagnie d'Assurance

LANCASHIRE

Contre le Feu et sur la Vie.

Autorisée par Acte du Parlement.

CAPITAL — DIX MILLIONS STERLING.

Securités déposées en Canada $100,000.

WILLIAM HOBBS,—*Agent.*

No. 16, Rue St. Jean.—MONTRÉAL.

WILLIAM KELLY,—*Agent*

Pour le Comté de Richelieu.

4 Janvier 1868.—ua.

THE

Lancashire Insurance Company

FIRE & LIFE

OF

MANCHESTER, England.

(Incorporated by Act of Parliament.)

Capital :—Ten millions Dollars.
Invested in Canada $100,000.

Fire & Life Insurances effected on liberal terms. Life Policies issued on whole life and endowment plans at rates consistent with security

WILLIAM HOBBS, Gen. Agt.
Corner Place d'Armes and Notre Dame Street
MONTREAL.

WILLIAM KELLY,— *Agent*

For the County of Richelieu.

4 Janvier 1868—ua.

HOME.

Assurance contre le Feu.

Approuvée par les Messieurs suivants du parlement Canadien :

HONS. ALBERT KNIGHT,—Stanstead.
" GEO. IRVINE,—Québec.
" T. J. C. ABBOTT,—Montréal.
" W. H. WEBB,—Richmond,
" M. C. CAMERON,—Toronto.

S. LaPalme,
NOTAIRE—*Agent.*
Rue Augusta, près du Marché.
Sorel, Janvier 1868.—Ua.

Royal Insurance Company.

Capital .....£.2,000,000 stg.

Is one of the largest companies in the world, has ever been distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company.

CAPITAL.....£2,000,000Strg

THE undersigned is prepared to effect Insurance at either of the above company at a Low a Rate as is taken by any first class company.

JAMES MORGAN,
Agent.

Sorel 7 Mai 1865.

G. I. Barthe,

AVOCAT,
RUE DU ROI.—SOREL

G. I. Barthe,

SYNDIC OFFICIEL.
Pour le District de Richelieu.
Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe,

OFFICIAL ASSIGNEE.
For the District of Richelieu.
Sorel 23rd., December 1865.

GAULTIER & BRASSARD,

AVOCATS.
BUREAU, RUE PHIPPS,
SOREL.

M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St François du Lac et de Drummondville.
Sorel, 14 nov. 1863.

Olivier et Armstrong,

AVOCATS.
Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel

M. Armstrong, réside à Sorel, M. Olivier à Berthier mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'a 3h P. M.

L. A. OLIVIER.
JAMES ARMSTRONG.

Sorel 3 Août 1865

W. H. CHAPDELAINE,

NOTAIRE.
Rue King, en face du Bureau de *La Gazette de Sorel.*
Sorel, 22 Juin 1867.

N. CASAUBON,

NOTAIRE.
Résidence au Bureau de *La Gazette de Sorel.*
Sorel, 13 Décembre 1865.

O. BELLEMARE,

NOTAIRE,
DE ST.-GUILLAUME D'UPTON,
Se chargera d'agences et de collections, à bonnes conditions.
22 mars 1868—1an.

J. A. E. GENEREUX,

HUISSIER
ET
AGENT COLLECTEUR.
Bureau à Berthier (Ville).
J. A. E. GENEREUX
22 Fév. 1868.—nm.

P. BEAULAC

Huissier du Banc de la Reine et Huissier de la Cour Supérieure, District de Richelieu.
Sorel, 11 aout 1866.

A MM. LES NOTAIRES.

Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formules pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution.

25 septembre 1867.

ST. LAWRENCE

Classical & Commercial School
ESTABLISHED IN 1863.
EDWD C. ALLEN
Proprietor and Master
Sorel, Sept 15th 1866

MARCHANDS,
CULTIVATEURS
ET AUTRES,

Vous devez acheter votre thé de ceux qui importent directement.

La MONTREAL THE COMPANY, No.6 Rue de l'Hôpital, Montreal, a expédié plus de 1000 caisses à différentes personnes de la campagne et elle reçoit tous les jours des assurances que je THE donne entière satsifaction.

De nombreux certificats ont été reçus.

Les contributeurs du "Journal Médical" ont souvent déclaré que la motié des cas nerveux sont causés par l'emploi de Thé impur. La compagnie soigneusement choisi et importé un assortiment de Thés qu'elle peut garantir pure et exempts de substances vénéreuses en boîtes de 50, 20, 15 et 12 lbs,

THE NOIR.

Congon Commun, Feuilles brisées, The Fort 45c., 60c.; Fine Fleur, Nouvelle récolte, do 55c., 60c. et 65c.; Excellent Bonne Flur do. 75c.; Oolong, Sain do 45c. Riche Fleur do. 60c., très Beau do.do., 75c., Bon Japonais 50c., 55.; Très Fin 60c.: Le plus Beau 65c 75c

THE VERT.

Twankay Common, 55c., 60c., 65c., et 70c.; Beau do. 55c. Young Hyson, 50c., 60., 65c., et 70c. Beau do., 75c.; Très Beau, 85c, Extra Superfine do- 85c.: Superfine et de choix. $1, Beau Gunpowder, 85c., Extra Superfine do. $1.

Tout ordre pour boîte de 20 ou 25 lbs., ou 2 12 ibs., expédiés pour la campagne sans charge de charretier. Thé non mentionné dans cette circulaire également bon marché. La compagnie étant déterminée à tenir une position dans le marché de Montréal, les poids, la qualité et les circulaires peuvent être considérés exacts. Où une boîte de 20 lbs serait trop considérable, 2 ou 3 se mettant ensemble pourront se la diviser. Un excellent Thé mêlé peut être envoyé pour 60c à 70c du très-bon pour des fins ordinaires, 50c, Les acheteurs demeurant plus loin que les stations de chemin de fer, peuvent envoyer un ordre par la poste ou inclure des Billets. Le transport sera payé jusqu'à la station la plus rapprochée Le Thé sera envoyé immediatement a la réception de l'ordre par la malle contenant l'argent, ou bien l'argent sera collecté à la livraison par Express.

Un essai sollicité.

THE MONTREAL THA COMPANY
6 Hospital Street. Montréal

Réduction faite aux acheteurs de 5 caisses et plus.

Nous garantissons que tous le Thé que nous expédions donnera entière satisfaction, sinon il pourra être renvoyé à nos frais.

Hubert Drolet,

CAROSSIER.

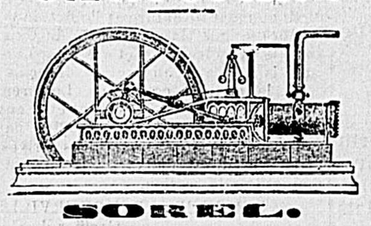

SOREL.

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'aujourd hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE

HUBERT DROLET.

Sorel, 3 Janvier 1866.

Dépot de Poeles

DE LA
RUE CRAIG, No. 526
(Près de la Côte de la Place d'Armes.)

Poêles à Charbon Brillant pour Passages
do Albanian" do
do Northern Light
do Railroad '
Poêle à salon pour bois ou charbon
Poêles de Cuisine à Charbon de "Polar."
Poêles de Cuisine à Bois "Standard
Poêles à Bois "Royal Cook"
Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc

MEILLEUR & CIE.

4 octobre 1865

A Vendre

A LA LIBRAIRIE DE LA

"Gazette de Sorel."

DÉBATS Parlementaires (Edition française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto de 1027 pages. Prix $2.00

SOUVENIR DE L'ŒUVRE DES Zouaves Pontificaux

EN CANADA,

A vendre au Bureau de *La Gazette de Sorel.*

PRIX :—30 SOUS

Vérités Importantes !

PILULES VÉGÉTALES

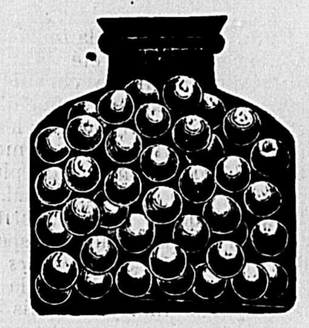

DE

BRISTOL

ELLES NE CONTIENNENT NI CALOMEL, NI AUCUNE AUTRE SUBSTANCE MINERALE.

Un foie sain,
Une digestion vigoureuse,
Un bon appétit, sont
Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime

DE PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une cure certaine pour les maux d'entrailles,
Un grand remède pour les voies urinaires,
Un puissant tonique pour l'estomac,
Sont des propriétés qui se trouvent dans

LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine qui ne dégoûte pas,
Une purgation qui n'affaiblit pas,
Un agent qui rend plus sain,
Sont quelques-unes des vertus possédées par

LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Une médecine sûre pour les femmes,
Un correctif certain de leurs dérangements,
Un remède complet de leurs irrégularités,
Sont des effets infaillibles d'un régime

DES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Un teint clair,
Une peau unie et
Une haleine fraîche sont
Les résultats certains de ce meilleur des agents,

LES PILULES VEGETALES DE BRISTOL.

Dans toutes les maladies de nature scrofuleuse, ulcéreuse ou syphilitique, dans toutes celles provenant d'un sang dénaturé et vicié par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre minéral,

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL

doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'enveloppe, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux

GRANDS REMEDES.

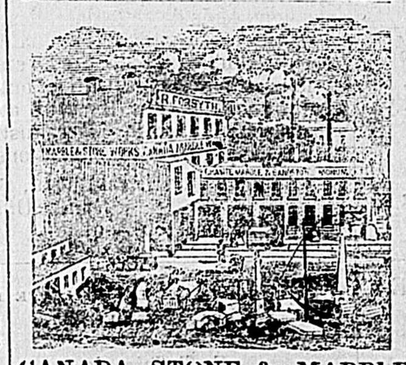

CANADA STONE & MARBLE HYDRAULIC WORKS.

ROBERT FORSYTH,

Importer and Manufacturer of
MARBLE AND GRANITE

MONUMENTS & HEAD STONES.

Flagging, Ohio Building Stones and Grindstones,
St. Gabriel Lock, No. 552 *William Street*
MONTREAL.
Cabinet Makers and Plumbers' Marbel made to any Pattern.
All kinds of Stone and Marble Floor Tiling.

EDW. O'HEIR,
Agent.—Sorel.

Sorel, 9 Février 1867.—ua

AVIS

On exécute à l'atelier typographique de "La Gazette de Sorel,"

TOUTES ESPÈCES D'IMPRIMES,

A MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.

Avril 1868—1an.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES!

On ne se sert plus
D'HUILES EMPOISONNEES
On n'emploie plus ces
POUDRES NAUSEABONDES

Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander : c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieure

Elles sont purement végétales,
Elles sont agréables au goût et à la vue,
Elles sont faciles à administrer, et
Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les pères, mères s'empressent d'eux-mêmes de prôner leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci : on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas-âge sans craindre aucuns résultats fâcheux.

AVIS IMPORPANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandées ci-hant sont estampillés "**DEVINS**" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES.
Près le Palais de Justce
Montréal

12 octobre 30 hm E P. Q,K.,

ON Trouvera Constamment

A

l'Etablissement de "La Gazette de Sorel"

LES ARTICLES SUIVANTS:

Livres de Prières et de Piété, du meilleur choix; Livres de Littérature, d'Histoire, Français et Anglais ; Fournitures d'Ecoles et de Bureaux ; Livres de Récompenses, Papiers et Enveloppes de toutes sortes ; Papier à Envelopper, Atlas divers de Géographie, Cahiers d'Ecritures, avec Exemple et sans Exemple, Encre Noir Rouge et Bleu. Plumes, Crayons de mine, Crayons d'Ardoise, Porte Plume, Ardoises, Mèches pour Cire à cacheter, Crayons à manche d'argent, d'ivoire, etc. Paine à cacheter. Papier à Dessin, Cahiers de Dessin. Papier de Couleur, de Soie et de Coton, pour Fleurs. Papier Argenté et Doré. Gravures et Images de toutes grandeurs. Des Secretaires, Chapelets, Médailles, Cocos pour Chapelets. Albums à Photographies. Blancs de Billets. Mucilages. Portefeuilles, Porte-Monnaie. Livres de Mémoire, Cartes à jouer. Images Encadrées, Livres Blancs de toutes espèces, Pass-Books, Objets de Fantaisie pour Dames et Messieurs. Cahiers de Musique. Papier à Journaux, Journaux d'Ecole. Affiches pour Maisons, Magasins et Bureaux. Boîtes d'Enveloppes, Calendriers de toutes sortes. Boîtes de goût. Médaillons, Jeux de Dames. Jeux de Loto. Plumes d'Oie, Blancs pour Notaires, Avocats, Cour des Commissaires, Juges de Paix, Municipalités, Papier pour copier. Tapisserie. Cordons et Rubans pour Bureaux, Elastiques. Musique, Papier pour Musique. Bill Leadings.

Venez, vous verrez et vous achèterez quelque chose dont vous aurez besoin.

La Gazette de Sorel

Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.

TAUX DE L'ABONNEMENT.

Pour douze mois, si payé en s'abonnant..... $2.00
Pour six mois, do do 1.00
CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE
12 mois..... $2.50
6 mois..... 1.25

☞ Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquitter les arrérages s'il y en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, affranchies et munies d'une signature responsable.

Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces.

Les annonces sont toisées sur type BREVIER.

La 1re insertion, par ligne..... $0 8
Les insertions subséquentes par lignes.. 0 2
Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année..... $50. 00
Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30. 0
Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18. 00
Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par an..... 4. 00

Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, — à 8 cts. et 2 cts—la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

On accordera aux pratiques une diminution libérale.

G. I. BARTHE,
Propriétaire

Sorel, 13 août 1867.